

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 AVRIL 2024



N° 23/2024

Le 5 avril deux mil vingt-quatre à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 22 mars 2024.

PRESENTS : M. Bernard Dubouil, Maire ; M. Patrick Convers, Mme Catherine Bonnet, Mme Yveline Desmedt, Mme Martine Bourgoïn, M. Pascal Bourgeteau, M. Christophe Choquet, M. Matthias Matron, Adjoint, M. Bertrand Hamot, Mme Colette Dollez, Mme Béatrice Delamarre, M. Thierry Manfredi, Mme Catherine Delormel, M. Thierry Wims, Mme Michèle Coulon, M. Pascal Frazao, M. Stéphane Verhaaren, Mme Sandrine Mahutte, M. Vincent Berthelot, Mme Sara Louise Ndi Edima, Mme Marie-Charlotte Vigne, M. Cyril Rousseau formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Laurette Brunet par Mme Catherine Bonnet, Mme Guylaine Fernandes par M. Pascal Bourgeteau, M. Dominique Rauzier par Mme Béatrice Delamarre, Mme Annie Trézel par Mme Martine Bourgoïn, M. Bruno Vasseur par M. Patrick Convers, M. Cédric Desmedt par M. Cyril Rousseau.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Sarah Flagothier.

Secrétaire de séance : Mme Colette DOLLEZ

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 28
Votes Pour : 28
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

Objet : Vente d'un bâtiment

Le Conseil Municipal,

La Commune de St Just-en-Chaussée souhaite vendre le pavillon dont elle est propriétaire au 202 rue de Paris, libre de toute occupation depuis le départ du Syndicat Mixte Clermontois-Plateau Picard en décembre 2015,

Vu l'offre d'achat de la SCI Grande Paroisse représentée par la société Horizon Sélect Promotion relative au projet d'implantation d'une micro-crèche sur la commune de St Just-en-Chaussée,

Vu l'évaluation des Domaines en date de 8 janvier 2024 ;

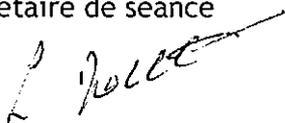
Considérant l'intérêt public de la création de ce type d'établissement ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** la cession du bâtiment sis 202 rue de Paris pour un montant de 100 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette transaction.

Ainsi délibéré, pour copie conforme.

Colette DOLLEZ
Secrétaire de séance



Bernard DUBOUIL
Maire de St Just en Chaussée

